

**Document à Fournir pour une Attestation d'inscription
d'un bien immobilier au rôle**

Conditions d'obtention de la prestation	<ul style="list-style-type: none"> - La propriété du bien immobilier Ou un mandat permettant l'usage du bien. - Paiement de la taxe sur les biens immobiliers (pour le compte de la municipalité)
Documents à fournir	<ol style="list-style-type: none"> 1. Une demande sur papier simple comportant l'adresse complète du bien immobilier. 2. Une attestation de libération de la taxe sur les biens immobiliers. 3. Une copie de l'autorisation de bâtir. 4. Une copie de l'attestation de propriété ou attestation équivalente. 5. Une copie de la carte d'identité nationale.
Délai	7 jours à compter de la date du dépôt de la demande.
Références législatives ou réglementaires	Loi n° 75-33 du 14 mai 1975, portant promulgation de la loi organique des communes, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée.
Procédures de réalisation de la prestation	<ul style="list-style-type: none"> - Réception, vérification et déclaration de recevabilité du dossier par l'agent d'accueil de l'EDC. - Etude du dossier et préparation de l'attestation par le service Taxes. - Remise de l'attestation au citoyen contre réception de la quittance du paiement des droits dus. de l'attestation.
Service prestataire	Service Taxes et recouvrement de la commune
Lieu du dépôt du dossier	Espace du Citoyen
Lieu d'obtention de la prestation	Espace du Citoyen